



BADMINTON CLUB DIVAIS "Les Conquérants"

Siège social : Gymnase Jean Guimier - Rue Salvador Allende - 14160 - DIVES-SUR-MER

E-mail badminton-divais@wanadoo.fr

Validation 02/09/2016

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2016-2017

ARTICLE 1 : La licence

Tout adhérent au Badminton Club Divais est affilié à la FFBAD. Cette affiliation se fait par le biais du formulaire demande de licence de la FFBAD, sur production du certificat Médical FFBAD et du paiement de la cotisation auprès du Club. Chaque adhérent devra s'assurer personnellement qu'il est couvert pour les indemnités journalières de travail. La Fédération Française de Badminton propose une assurance spéciale à laquelle tout Licencié peut adhérer.

ARTICLE 2 : les Créneaux d'entraînement

Chaque adhérent doit respecter les horaires de ses entraînements : arriver à l'heure, respecter les créneaux (loisirs, compétitions). Toute dérogation devra être acceptée par le responsable du créneau. D'une façon générale, les enfants ne sont pas admis aux créneaux adultes, cependant certains d'entre eux pourront expressément et individuellement être invités par leur entraîneur.

Les premiers arrivés installent les terrains. Les joueurs des derniers créneaux horaires rangent le matériel.

Il n'est pas autorisé d'inviter de personnes extérieures au club lors des entraînements, sauf si l'encadrant l'autorise selon la place disponible et à titre exceptionnel. Dans ce cas une décharge sera obligatoirement demandée à l'intéressé, et il devra être inscrit sur le registre réservé à cet usage.

Lundi :	17h30-19h30	Adultes Loisirs
	19h30-22h00	Adultes Compétition
Mercredi :	16h30-18h	-12 ans + jeunes loisir
	18h-20h30	Jeunes compétiteurs
	20h15-22h30	Adultes Loisirs
Jeudi :	17h30-20h30	Adultes compétiteurs
Vendredi :	17h30-20h15	Adultes compétiteurs
Samedi :	10h-12h30	Jeunes compétiteurs

ARTICLE 3 : Les inscriptions aux tournois

Le calendrier des tournois régionaux est disponible sur les sites de la ligue de Normandie de Badminton ou du Comité départemental de Badminton (www.badminton-calvados.fr). Les dates limites d'inscription seront mises à l'affichage dans les gymnases, sur le site du club (bcdives14.fr) ou sur la page face- book du club. Les inscriptions par l'intermédiaire du club devront être faites sur le site du club.

Règlement financier des tournois : le club ne pouvant faire l'avance des inscriptions, il est demandé à chaque joueur de créditer son compte joueur auprès du trésorier ou de son adjoint en amont. Une inscription ne peut être prise en compte que si le compte est suffisamment approvisionné.

Aide du club :

Les adultes peuvent bénéficier d'une aide maximale de 36 euros pour la saison sur leurs inscriptions aux tournois. Cette aide sera versée sur demande en fin de saison.

Les jeunes bénéficieront d'une prise en charge de 50% de leurs inscriptions sur les Trophées Calvados Jeunes, les Trophées Régionaux Jeunes et sur le Championnat du Calvados Individuel Jeune.

Les inscriptions aux tournois découlant d'une qualification sont prises en charge à 100 % par le club.

Forfaits

Les joueurs inscrits et qui ne participent pas aux tournois dans lesquels ils sont engagés ne pourront bénéficier de l'aide du club et devront payer l'amende (si attribuée) au Comité du Calvados ou à la Ligue de Basse Normandie. Le certificat médical justifiant du forfait et permettant de ne pas être suspendu sera adressé directement par le joueur à l'organisateur de la compétition.

ARTICLE 4 : Les volants

Les volants sont fournis pour les entraînements et les interclubs. Chaque joueur, inscrit à une compétition individuelle adulte devra se munir de ses propres volants. Le club permet l'achat de tubes à 7 euros pour ses licenciés. La commande des tubes de volants devra être faite par l'intermédiaire du site bcdives14.fr. La personne chargée des livraisons est David. Pour que la commande soit prise en compte, il est obligatoire que le compte soit créé et approvisionné financièrement.

Les capitaines d'équipes seront chargés de la gestion des volants lors de leurs journées. Ils doivent rapporter toutes les boîtes dans la semaine qui suit la journée (boîtes complètes avec volants neufs et usagés).

ARTICLE 5 : Tenue vestimentaire

Les joueurs devront avoir une tenue vestimentaire réglementaire lors des compétitions. Ils devront avoir un comportement correct et fair-play (**respect du code de conduite fédéral des joueurs de badminton**) aussi bien lors des compétitions que pendant les entraînements, des sanctions pouvant être prises par le Comité Directeur.

Les tenues fournies par le club ne seront portées que lors des rencontres en équipe ou des compétitions pour lesquelles le joueur est inscrit sous le nom du club.

Tout joueur n'ayant pas évolué au moins 3 ans en équipe devra rendre sa tenue dès sa non réinscription en équipe dans le club.

ARTICLE 6 : Déplacements

Les déplacements lors des tournois et des interclubs ne se feront qu'en voiture ou exceptionnellement en minibus. Chaque véhicule devra transporter un maximum de joueurs (4 ou 7 selon le véhicule), suivant l'heure de convocation.

Les déplacements ne se feront qu'avec un nombre limité de voitures, le Comité Directeur est le seul habilité à définir le remboursement des frais occasionnés par l'utilisation des véhicules.

Les frais de déplacement seront remboursés sur la base de 0,15 € du km (voiture complète) ou déduit des impôts sur le revenu en en faisant don au Club. Le kilométrage sera pris en compte à partir de Dives sur mer, sauf pour les personnes habitant à proximité du tournoi, le lieu de résidence sera retenu dans ce cas. Une aide éventuelle sur l'hébergement pourra être discutée en bureau.

Un responsable désigné pour chaque déplacement sera le seul représentant du Club auprès de la table de marque et des joueurs. Il pourra prendre toute décision concernant les joueurs.

Le conducteur, s'il veut bénéficier d'une prise en charge, doit déposer sa feuille de déplacement dans les 15 jours, au-delà de cette date, la demande ne pourra être prise en compte

Certains joueurs majeurs acceptant de prendre en charge les mineurs sur les tournois, il est demandé à tous d'adopter un comportement irréprochable.

ARTICLE 7 : Communication

Les résultats adultes et jeunes doivent être transmis à Céline SOCHON dès le dimanche soir via Facebook (MP) ou par SMS pour diffusion vers la presse.

ARTICLE 8 : Assurance

Toute personne susceptible de transporter des joueurs du club (enfants ou adultes) devra, dans son propre intérêt, avoir pris les dispositions nécessaires, auprès de son Cabinet d'assurance, garantissant le transport des dites personnes.

En cas d'accident corporel lors d'un entraînement ou d'un tournoi, s'adresser à Estelle LANIER, 06.33.55.25.34 qui indiquera les démarches à suivre.

ARTICLE 9 : Rencontres en interclub

Tout capitaine, recevant des équipes d'interclubs (mixte, vétérans ou challenge) doit

- prendre contact avec le trésorier une semaine avant la date de rencontre pour organiser la buvette (café, thé, jus d'orange). Chaque équipe qui reçoit doit s'organiser pour les gâteaux.

- s'assurer en début de semaine d'être en possession des clés et volants nécessaires à l'organisation de la journée.

Chaque capitaine doit avoir connaissance du règlement régissant le championnat dans lequel son équipe est inscrite et s'engage à le respecter.

ARTICLE 10 : Sollicitation du Comité Directeur

Toute personne désirant exprimer une requête peut prendre contact avec la Présidente ou un Membre du Comité Directeur. Ses questions seront présentées à la réunion de bureau suivante.